

Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles (CMUBA)

Plénière du 28 avril 2021

Compte-Rendu



Réunion en visio/audio-conférence en présence des participants ci dessous :

Liste des participants

1- Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics

- Stanislas CAZELLES, Préfet de la Martinique
- Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Guadeloupe
- Christel OUTREMAN, Ambassade de France auprès des états de la Caraïbe orientale, de la Barbade et de l'OECD, en résidence à Ste-Lucie
- Nicolas LE BIANIC, Directeur de la Mer de la Martinique (DM)
- Jean-Luc VASLIN, Directeur de la Mer de la Guadeloupe (DM)
- Jean-Michel MAURIN, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique (DEAL)
- Martine BEROUD, Action de l'État en Mer et représente du Commandant de Zone Maritime
- Arsene ENRICO, représentant de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Martinique (DRAJES)
- Christophe POMEZ, Directeur des Affaires Culturelles de la Martinique (DAC)
- Karine-Franck HO CAN SUNG, représentante du directeur de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique (ARS)
- Marie-Aurore ADROVER MALNOURY, Conservatoire du littoral
- Pierre Coquelet, Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Xavier DELLOUE, représentant le directeur du Parc National de la Guadeloupe
- Jean-Rémi Villageois, Directeur général du Grand Port Maritime de la Martinique (GPMM)
- Jean-Pierre CHALUS, président du GPM Guadeloupe (GPMG)
- Emmanuel THOUARD, délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) aux Antilles-Guyane

Étaient également présents :

- Lise JEAN-LOUIS, DM Martinique
- Jean-Baptiste MAISONNAVE, DM Martinique
- Matthieu CREPIN, DM Martinique
- Celia RENE-CORAIL, DM Martinique
- Franck GUY, DM Guadeloupe
- Michael WERY, DM Guadeloupe
- Laurie HEC, directrice déléguée du sanctuaire Agoa, OFB
- Lidwine MARIVAL, DM Guadeloupe
- Lenaïg MOIGN, DM Guadeloupe

- Maïté VERDOL, Ministère de la mer
- Guillaume NARDIN, Ministère des Outre-mers
- Sabrina MUNIER, DEAL Martinique
- Catherine Perrais, DEAL Guadeloupe
- Nicole Erdan, DEAL Guadeloupe
- Claire MAGNARD, DEAL Guadeloupe
- Maxime GAL, DEAL Guadeloupe
- Sita NARAYANAN, GPM Guadeloupe

2- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Pascale ALIX-LABORDE, conseillère territoriale de Saint-Martin
- Micheline JACQUES, sénatrice de Saint-Barthélemy et représentante du président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy
- Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Guadeloupe (CEB)
- Marie-France TOUL, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique (CEB)
- Luc DE GRANDMAISON, représentant le président de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Max RANGUIN, représentant le président de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant de la Guadeloupe

Étaient également présents :

- Béatrix GAZON, communauté d'agglomération du Nord Grande Terre de la Guadeloupe
- Valérie ROZINE-BELIZAIRE, Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)
- Françoise NEGOUAI, Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)

3- Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

- Isabelle LISE, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM)
- Robert PROCIDA, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Guadeloupe (CCIG)
- Thomas GREAU, Président de la Chambre économique multi-professionnelle de Saint-Barthélemy
- Louis LUSBEC, représentant le président du cluster maritime de la Martinique
- Christophe FOUCAULT, représentant la Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe
- Héloïse MATHIEU, représentant le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe (CRPMEM)
- Roland BELLEMARE, représentant Armateurs de France
- Eric JEAN-JOSEPH, président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP)
- Fred JOSSIER, représentant le président de la station de pilotage de la Guadeloupe
- Michèle MONTANTIN, représentant le Président de l'union maritime et portuaire de la Guadeloupe (UMEP)

Étaient également présents :

- Marie-Laure CIPRIN, représentant la Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe
- Louis-Joseph NEDAN, représentant le Président de l'union maritime et portuaire de la Guadeloupe

4- Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer et du littoral

5- Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou d'usagers de la mer et du littoral

- Roger ARNAULD, représentant le président de l'association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais (ASSAUPAMAR)
- Gérard JOSEPHA, représentant le Président de la Fédération française de voile (FFV)
- Antoine CAPELLE, représentant le président de la Fédération française d'études et sports sous-marin (FFESSM)
- Jean-François SYS, Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Étaient également présents :

- Anne Caillaud, Comité français de l'UICN
- Gaelle VANDERSARREN, Comité français de l'UICN
- Dylan CLAMENS, Comité français de l'UICN
- Marcus CHEVILLOT, Comité français de l'UICN
- Bruno KANCEL, ligue de voile de Guadeloupe

6- Collège des personnes qualifiées

- Marie-Elise DONGAL, Office de l'eau de la Guadeloupe (ODE)
- Jean-Paul ALARIC, Directeur de l'École de formation professionnelle maritime et aquacole de la Martinique (EFPMA)
- Claude BOUCHON, professeur honoraire à l'Université des Antilles (UA)
- Fritz LANDRES, directeur du lycée professionnel Blanchet

Étaient également présents :

- Gaelle HIELARD, office de l'eau de la Martinique (ODE)

Pouvoirs

Collège 1 :

- Le préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (*pouvoir au préfet de Guadeloupe*)
- Le directeur de la DAAF de Guadeloupe (*pouvoir au DEAL Guadeloupe*),
- Le directeur inter-régional Antilles-Guyane de Météo France ou son représentant (*pouvoir au DM Martinique*),

Collège 5 :

- Le Président de l'association de gestion de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin (*pouvoir à l'UICN*)

Quorum

Le quorum a été atteint avec 44 participants avec droit de vote ou pouvoirs (sur 80 membres). Il y a également eu 27 participants supplémentaires.

Introduction

M. le Préfet de la Martinique, Stanislas CAZELLES, présente le CMUBA qui s'apparente à un parlement de la mer et constitue donc un lieu permettant le débat et l'échange. Il présente le Document Stratégique de Bassin (DSB) dont l'approbation constitue l'objet principal de la réunion. Il remercie l'ensemble des services publics, associations, partenaires, usagers de la mer, membres du CMUBA pour leur présence et le travail effectué depuis le lancement de la démarche. Il rappelle que l'instance CMUBA est constituée de 80 membres dont plus d'une quarantaine sont aujourd'hui présents.

M. le Préfet de la Guadeloupe, Alexandre ROCHATTE, remercie l'ensemble des parties prenantes et directions de l'Etat concernées. Il rappelle l'intérêt de la coordination des actions à l'échelle du bassin maritime pour faire progresser le traitement d'enjeux communs. Les problématiques et stratégies qui se rejoignent sont de bonne augure pour travailler de manière efficace sur des sujets tels que les sargasses, la pêche, ou encore la préservation de la biodiversité, sur l'ensemble du bassin Antilles. De nombreux enjeux sont partagés entre la Martinique, la Guadeloupe et les îles du Nord.

Mme la sénatrice des îles du Nord, Micheline JACQUES, rappelle que la mer est un enjeu primordial dans le bassin Caraïbe, c'est une ressource convoitée et sensible. Le rôle du CMUBA est donc de préserver cette ressource et l'environnement marin.

1. Modification de la composition du CMUBA

M. Nicolas LE BIANIC (directeur DM Martinique) présente les évolutions proposées (voir présentation en pièce jointe du compte-rendu).

2. Présentation du DSB et retour sur les consultations réglementaires

M. Jean-Baptiste MAISONNAVE (DM Martinique) présente les résultats des consultations réglementaires (voir présentation en pièce jointe du compte-rendu).

M. BOUCHON (UA) indique que le chiffre de moins de 50 % de recoupement de la microfaune entre la Martinique et la Guadeloupe (à la page 14 du DSB) peut être mal interprété, car ce n'est pas du tout le cas sur la macrofaune. Il ne faut pas forcément mettre cela en avant.

M. THOUARD (IFREMER) ajoute qu'effectivement cet élément est mal positionné, et peut être trompeur vis à vis du grand public.

Mme HIELARD (ODE Martinique) demande à ce qu'apparaisse dans le DSB l'enjeu de la maladie corallienne SCTL (Stony Coral Tissue Loss Disease). Cette maladie liée à la perte de tissus des coraux, touche plus de 20 espèces et se propage actuellement le long de l'arc caraïbe.

M. Jean-François SYS (UICN) précise dans le chapitre « environnement marin » que le pourcentage des eaux françaises recouvertes par une aire marine protégée est à ce jour de 33,5 %, et non plus de 23 %. Le terme de protection forte n'est pas explicitement mentionné dans le DSB, ce qui serait souhaitable à ses yeux.

Mme Laurie HEC (Agoa, OFB) souligne que la mise en place de zone de protection forte (ZPF) est très importante y compris dans des aires marines protégées déjà existantes (sanctuaire Agoa par exemple).

Le préfet de Martinique soumet au vote de la plénière le DSB modifié sur les points soulignés ci dessous :

- modification du chiffre du recoupement de la microfaune entre la Martinique et la Guadeloupe,
- rajout de la maladie corallienne SCTL,
- modification du pourcentage des eaux françaises en aires marines protégées

Le DSB est approuvé à l'unanimité, à l'exception du CRPMEM de Guadeloupe qui s'abstient.

3. Feuille de route du CMUBA (2021-2022)

M. Franck GUY (DM Guadeloupe) présente la proposition de feuille de route (voir présentation en pièce jointe du compte-rendu).

Le préfet de la Martinique propose que les 5 thématiques retenues – correspondant toutes à une actualité forte – soient les suivantes :

- 1/ Sargasses
- 2/ Pêche & aquaculture
- 3/ Biodiversité
- 4/ Tourisme Bleu
- 5/ Coopération régionale civilo-militaire

Les DM de la Martinique et de la Guadeloupe, en charge du secretariat du CMUBA :

- définissent les éléments de cadrage pour chaque thématique (« cahier des charges ») prenant la forme d'une fiche simplifiée.
- recueillent les candidatures pour le pilotage et la participation aux travaux de chaque groupe thématique, en veillant à l'équilibre entre les territoires.
- synthétisent les travaux menés en vu de leur présentation à la prochaine plénière du CMUBA.

M. Roger ARNAULD (Assaupamar) souhaite longue vie au DSB. Il précise que concernant les groupes de travail, il faut s'appuyer sur le travail qui a déjà été fait, par exemple sur les sargasses.

M. le Préfet de Martinique rappelle l'importance du compte rendu de ces groupes de travail en plénière. Il faut identifier les sujets sur lesquels la mobilisation au plan de relance serait souhaitable. Le CMUBA doit être un élément d'addition, l'objectif est de mutualiser les moyens pour être plus forts sur les réalisations locales. C'est une démarche ascendante de capitalisation, les difficultés du terrain seront mises en évidence et des solutions plus larges pourront être proposées.

4. Contribution du CMUBA à la stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030

M. Maxime GAL (DEAL Guadeloupe) présente la contribution proposée et transmise en amont de la plénière (voir présentation en pièce jointe du compte-rendu).

Mme Micheline JACQUES (sénatrice, Conseil Territorial de St Barthélémy) s'interroge sur les autorisations accordées et les moyens de contrôles associés en périphérie des ZEE françaises, soit celle de la Guadeloupe et celle de la Martinique. Elle identifie notamment une problématique de pêche illégale par des chalutiers souvent d'origine asiatiques.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE Martinique), suggère de faire ressortir les différentes dispositions qui viennent nourrir le DSB, elle demande donc de faire référence au SDAGE de la Martinique dans les fiches.

Mme Michèle MONTANTIN (UMEP) milite pour ne pas évoquer uniquement les activités de la bande littorale lorsque l'on parle de la pollution en mer. Sur des territoires aussi étroits, l'impact des pollutions terrestres est très important. Il faut le formaliser au niveau de l'écriture de la fiche d'une manière plus explicite. On ne peut pas parler de protection de la biodiversité si on ne lie pas de manière plus intime et directionnelle toutes les pollutions qui impactent le milieu marin (terre et mer). Elle souhaite formaliser cette nécessité pour mettre en avant les incidences entre le terrestre et le maritime.

Mme Claire MAGNARD (DEAL Guadeloupe) précise que les fiches qui seront remontées au Ministère présentent bien le lien terre/mer. Elles seront accompagnées d'un diagnostic sur ce qui a semblé le plus urgent concernant les pollutions liées aux stations d'épuration. Les fiches pourront être complétées pour insister sur ces aspects.

M. Robert PROCIDA (CCI Guadeloupe) pose sa candidature pour faire partie des groupes techniques « tourisme bleu » et « pêche et aquaculture ».

Mme Christel OUTREMAN (Ambassade de France) pose sa candidature pour intégrer le groupe technique « coopération civilo-militaire ».

M. le Préfet de la Guadeloupe remercie la présence de tous et atteste que l'ensemble des propositions ont été approuvées. Il rappelle que le DSB est un fil conducteur pour animer les travaux à venir sur la base de la feuille de route convenue. Les 5 groupes de travail sont 5 thèmes essentiels pour l'animation du bassin des Antilles. La prochaine plénière aura lieu au premier semestre 2022 en Guadeloupe.

M. le Préfet de la Martinique se joint au Préfet de Guadeloupe pour les remerciements.

Pour le secrétariat du CMUBA,

Le Directeur de la mer

Nicolas LE BIANIC

L'administrateur en chef des affaires maritimes
Jean-Luc VASLIN,
Directeur de la Mer de la Guadeloupe